

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

Monsieur Albert GOFFART

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

Réf DU : 17/PFU/408944

Réf DMS : JCD 2328-0045/86/2011-473 PU

Réf CRMS : AVL/KD/WMB-2.20/s.519

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : WATERMAEL-BOITSFORT. Cité-jardin « Le Logis ».

Installation de deux stations de location de vélos. Avis conforme

(Dossier traité par M. J.-Cl. Debroux – D.M.S. et M. Fr. Guillan-Suarez – D.U.)

En réponse à votre lettre du 17 avril 2012, en référence, reçue le 17 avril, nous vous communiquons l'avis conforme formulé par notre Assemblée en sa séance du 9 mai 2012.

La CRMS émet un avis conforme défavorable sur la station projetée sur le square des Archiducs. Elle demande de l'installer dans une des rues qui débouchent sur le rond-point et pas sur le square (ni à l'intérieur, ni à l'extérieur du square).

La Commission émet un avis conforme favorable sur l'installation de la station projetée dans la rue des Ortolans.

La demande, qui s'inscrit dans le cadre de la phase II de la campagne de création du réseau Villo! en Région bruxelloise, vise l'installation de 2 stations situées dans l'emprise de l'ensemble classé des cités-jardins Le Logis-Floréal :

- Station Archiducs (dans la cité *Floréal*, sur la pelouse du square des Archiducs, dans l'axe de l'avenue des Princes Brabançons)

- Station 3 Tilleuls (dans la cité *Le Logis*, avenue des Ortolans, face aux n°2 et 4)

La Région envisage également l'installation de 5 autres stations sur le territoire de la Commune de Watermael-Boitsfort. Celles-ci ne font cependant pas l'objet de la présente demande.

A ce sujet, la CRMS rappelle, à toutes fins utiles, sa demande de ne jamais installer de station Villo! sur la berme centrale du boulevard du Souverain pour ne pas entraver la lisibilité de la berme arborée qui fait partie intégrante du concept paysager du boulevard.

La CRMS motive son avis conforme de la manière suivante :

- Station Archiducs : la station serait installée sur la partie centrale du square, de part et d'autre du chemin existant dans l'axe de l'avenue des Princes Brabançons qui permet de traverser le square.

La station serait équipée de 25 bornes à vélo et d'une borne simple, sans publicité.

L'intervention nécessiterait la pose de pavés pour couvrir les deux zones de gazon dégagées. Un banc et un panneau de signalisation existant à cet endroit seraient déplacés.

La CRMS est fermement opposée à cette implantation car elle modifierait les caractéristiques du square (chemins, pelouses, etc.), qui fait partie intégrante de l'ensemble classé de la cité Floréal, et perturberait la lisibilité de sa composition paysagère.

Elle émet un avis conforme défavorable sur cette intervention.

La Commission demande de prévoir l'installation de la station Villo! dans une des rues qui donnent sur le square, par exemple, en limitant au maximum l'impact de ce type d'équipement sur les différentes perspectives de la cité Floréal.

- Station 3 Tilleuls : l'endroit proposé se situe à hauteur des numéros 2 et 4 de l'avenue des Ortolans, sur la zone de stationnement des véhicules.

La station serait équipée de 25 bornes à vélo et d'une borne simple, sans publicité.

La CRMS ne s'oppose pas à cette intervention.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGMANS
Présidente

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. J.-Cl. Debroux).